

DÉLIBÉRATION N°2023-24_066
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 6 février 2024

6 – Validation des points CFVU (25/01/2024)

Point n° 6.2 « Bornes année universitaire 2024-2025 »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 13 Membres représentés : 11 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
VU la délibération CFVU_2023-2024_049 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent le calendrier des bornes de l'année universitaire 2024-2025.

Besançon, le 07 février 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services



A blue ink signature of Thierry Camus, written in a cursive style, is positioned above the name.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe 6.2 : Délibération CFVU_2023-2024_049 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

DELIBERATION N°2023-24_049
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 25 janvier 2024

5. Bornes de l'année universitaire 2024-2025

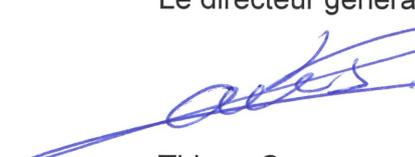
La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 12	Pour : 22
Membres représentés : 10	Contre : 0
Total : 22	

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les bornes de l'année universitaire 2024-2025.

Besançon, le 25 janvier 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Bornes année universitaire 2024-2025.

BORNES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025¹

Vu les articles D612-2 du code de l'éducation et L412-8 du code de la sécurité sociale

L'inscription à l'université est annuelle. L'année universitaire est la période dans laquelle sont comprises les activités pédagogiques d'enseignement et de recherche de toutes natures (cours et stages) ainsi que la publication des résultats.

- **Début de l'année : lundi 2 septembre 2024**

Le 1er jour de présence des étudiants est le 1er jour de cours ou la date de la réunion de pré-rentree lorsqu'elle existe.

- **Fin de l'année : dimanche 31 août 2025**

Par exception, la dernière publication des résultats de l'année doit intervenir au plus tard le samedi 30 septembre 2024 pour les épreuves ou jurys qui n'auraient pas pu être organisés avant le 31 août.

- **Durée de l'année : 10 mois d'étude minimum (bourse) et 12 mois maximum (assurance accident du travail).**

Par exception, l'année universitaire des formations suivantes dépassent la durée de 12 mois et/ou les dates des bornes :

Composante	Diplôme	Année	Mention	Parcours type / pédagogique	Durée de l'année U	Date de début	Date de fin
UFR ST	Licence professionnelle	-	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	Automatique et robotique industrielle pour l'assemblage	13 mois	02/09/2024	31/09/2025
UFR ST	Master	2 ^e année	Sciences de l'eau	Qualité des eaux, des sols et traitements	13 mois	02/09/2024	31/09/2025
UFR SANTÉ	PASS	-	-	Tous	12 mois	27/08/2024	31/08/2025
UFR SANTÉ	DFG en sciences médicales	2 ^e année	-	-	13 mois	15/07/2024	31/08/2025
UFR SANTÉ	DFG en sciences pharmaceutiques	2 ^e année	-	-	12 mois	19/08/2024	31/08/2025
UFR SANTÉ	DFG en sciences odontologiques	2 ^e année	-	-	13 mois	15/07/2024	31/08/2025
UFR SANTÉ	DFG en sciences maïeutiques	2 ^e année	-	-	13 mois	15/07/2024	31/08/2025
UFR SANTÉ	DFA en sciences pharmaceutiques	5 ^e année	-	Industrie	13 mois	01/09/2024	31/09/2025
UFR SANTÉ	Certificat de capacité d'orthophoniste	5 ^e année	-	-	14 mois	01/09/024	31/10/2025
UFR SANTÉ	DES de médecine et FST	Toutes	Toutes spécialités et options	-	12 mois	02/11/2024	31/10/2025
UFR SANTÉ	DES de pharmacie cycle long	Toutes	Toutes spécialités et options	-	12 mois	02/11/2024	31/10/2025
UFR SANTÉ	DE infirmier pratique avancée	2 ^e année	Toutes spécialités	-	14 mois	01/09/2024	31/10/2025

¹ Les bornes de l'année universitaire des formations prévues à l'article L 613-2 du code de l'éducation relèvent de la délibération « Règle d'inscription aux diplômes d'établissement et préparations »